

Nîmes, le 26 mai 2014

8^{ème} SENSIBILISATION DFCI DES ELUS GARDOIS

Bienvenue pour cette réunion qui a pour objet d'informer les élus gardois de la politique départementale qui est menée pour la défense des forêts contre les incendies.

Nous attachons de l'importance à ce sujet qu'est la défense de la forêt contre les incendies DFCI, d'abord parce qu'avec 288 370 hectares de surfaces boisées – soit près de la moitié de la surface totale du département et plus de 250 jours d'ensoleillement par an et une exposition régulière au Mistral, le Gard est un terrain propice aux incendies de forêts.

L'actualité est là malheureusement pour nous le rappeler puisqu'un incendie a ravagé, le mardi 13 Mai, 30 hectares de bois à Congénies, entraînant l'évacuation d'un quartier et nécessitant beaucoup de moyens techniques et humains d'intervention pour en venir à bout.

Dans les différentes causes des incendies

- il y a les causes naturelles, la foudre le plus souvent ;
- il y a des actes de malveillance
- et puis près de 30% des incendies qui sont dus à des imprudences ou à une origine accidentelle (débroussaillage heures chaudes,...)

C'est donc important de développer une politique globale du risque Incendie et ce, à plusieurs niveaux et envers plusieurs publics.

Il faut qu'il y ait en parallèle, une politique de Prévention menée par les collectivités, et des actions de débroussaillage qui concernent aussi les habitants.

La politique de Prévention est d'autant plus importante que dans notre département, nous accueillons chaque année des nouveaux habitants et de nombreux touristes. Et puis, en parallèle, le nombre d'agriculteurs, usagers de la forêt, diminue. Ils assuraient un certain entretien, notamment avec les troupeaux. Ces évolutions sont à prendre en compte dans nos politiques de manière générale, et particulièrement, dans nos actions de sensibilisation envers les habitants, les touristes, et surtout les scolaires qui sont les citoyens de demain. Le message que nous devons ensemble faire passer, c'est « **Mieux connaître la forêt et tous ses usages, avoir une meilleure conscience de ses richesses, pour mieux la protéger** ».

Avant d'aller plus loin, il me faut préciser et souligner que cette politique à l'échelle du département est **partenariale**, et ce depuis longtemps. Les partenaires ce sont l'Etat, le SDIS, l'ONF et le Conseil Général.

L'Etat est d'abord le **garant** de cette politique.

Il intervient aussi sous forme d'appui technique auprès des collectivités pour la gestion des pistes DFCI, pour la moitié du département, l'autre moitié étant assurée par le conseil général. C'est un appui technique au montage des dossiers, et au suivi des travaux.

L'Etat finance les équipements, également avec le concours du département.

Et puis, il participe à la politique de surveillance qui est menée par les fameux Dangers. Ces véhicules jaunes qui surveillent nos massifs durant l'été, font œuvre de dissuasion et peuvent éteindre des démarrages de feu.

Le SDIS, service départemental d'incendie et de secours : intervient par son expertise et la **lutte** contre les incendies. Mais il y a aussi un service de Prévention et de surveillance aérienne, par les tours de guet et les véhicules Dangels

L'ONF, ont une **expertise Forestière** qui est très utile pour rechercher les causes des incendies. L'ONF participe au débroussaillage et conduit les fameux Dangels, véhicules de patrouille.

Le Conseil général, enfin, co-financeur avec l'Etat, vient aussi en appui technique pour les collectivités et porte la politique de **prévention** et **sensibilisation**.

Dans le contexte actuel, cette politique départementale subit comme les autres les effets de la crise et les coupes budgétaires. Au niveau du Conseil général, nous nous sommes posé la question de la poursuite de notre implication dans cette politique. Nous avons décidé de continuer, tant que les départements existent et tant qu'ils peuvent exercer des compétences non obligatoires. Dans ce cadre-là, nous poursuivons notre action en cherchant à la rendre la plus efficace possible, en conservant les aides les plus indispensables.

L'an dernier, pour ceux qui étaient présents, nous avons exposé la volonté de rationaliser les équipements et les mutualiser, notamment les pistes qui sont à cheval sur plusieurs structures. Nos équipes d'appui technique se sont employées à cette tâche avec les EPCI et les SIVU.

Qu'entend-on par rationalisation et mutualisation ?

Il s'agit principalement de repérer les pistes prioritaires, et les pistes cohérentes, c'est à dire des pistes qui ne mènent pas à des impasses, qui débouchent sur d'autres pistes entretenues elles aussi, et permettent donc une surveillance et une intervention efficaces sur les massifs.

Sur les 22 EPCI qui exercent cette compétence, plus de la moitié ont commencé à se concerter et travailler ensemble pour assumer l'entretien de pistes qui, tout en étant dans le même massif forestier, débutent dans un EPCI et passent dans une autre. Ces pistes stratégiques, qui assurent la défense du massif, doivent être entretenues de part en part et déboucher quelque part. A cet égard, la mission d'appui technique que nous menons auprès des collectivités est très facilitatrice pour engager cette démarche.

Cette rationalisation entreprise l'an dernier, doit se poursuivre et s'amplifier aujourd'hui. Comme nous le savons, la réforme territoriale entreprise par l'Etat devait initialement revoir aussi la carte de tous les syndicats. Cela n'a pas été achevé, jusqu'à ce jour mais les regroupements sont toujours dans l'air...

Cette dimension supplémentaire nous renforce dans notre volonté d'agir à l'échelon le plus pertinent. Et l'échelon le plus pertinent pour la forêt, je pense que c'est... **la forêt**, c'est-à-dire, en termes d'échelon : **le massif**.

L'échelle des massifs, qu'ils soient pris en charge par une communauté de communes ou un syndicat, est une évolution qui correspond à une réalité. En effet, il y a à l'échelle d'un même massif forestier

- des besoins identiques, puisqu'il s'agit de la même forêt,
- une maîtrise d'ouvrage qui reste de proximité, ce qui permet de coller au plus près des besoins repérés par les élus,
- et puis en tant qu'élus d'EPCI ou de syndicats, vous êtes en relation avec les habitants, et dans l'étape de réalisation des travaux, les élus que vous êtes, connaissant bien le terrain et étant sur place, vous êtes des facilitateurs pour les mener à bien,
- enfin, agir ensemble à l'échelle du massif permet de conforter l'économie locale, donc l'emploi local en continuant à engager des entreprises gardoises pour les travaux.

Concrètement, ces démarches de mutualisation pour plus d'efficacité sur le terrain, pourront passer par un partenariat, voire une association entre structures concernées par un même massif. Dans cette démarche, le conseil général sera présent à vos côtés au quotidien. Il consacrera près de 500 000€ en 2014 à la protection et la prévention des incendies de forêts, en cofinancement avec ses partenaires.

Je terminerai en soulignant que la protection de la forêt méditerranéenne est une préoccupation partagée, d'abord avec les départements voisins : nous travaillons ensemble dans le cadre de l'Entente pour la forêt méditerranéenne. Et nous travaillons aussi avec les pays voisins de l'Arc latin, comme l'Italie, l'Espagne et le Portugal avec qui nous avons des échanges de « bonnes pratiques » grâce à des programmes européens, toujours dans le but d'améliorer nos interventions.

Voilà pour ce tour d'horizon.

Mais je vais m'arrêter là car nous allons entrer plus dans le détail de la mise en œuvre de cette politique de prévention du risque Incendie, en espérant que cette matinée sera fructueuse pour vous tous.